TOURNOI REGIONAL DE L'ENTENTE PONGISTE SABLONS-LALANDE DE POMEROL
Samedi 20 MARS 2027

REGLEMENT

Tournoi homologué par la Ligue Nouvelle-Aquitaine

JUGE-ARBITRE : Mrs DELETANG Pierre et COINDRE Christian

Article 1 : L'Entente Pongiste Sablons-Lalande de Pomerol organise un tournoi régional de tennis de table le samedi 20 Mars 2027 à l'adresse suivante :

Salle Omnisport de Sablons, Zone industrielle « Les Boutinards » - 33910 SABLONS
Tel : 05.57.69.10.14

Article 2 : Tableaux, horaires, droits d'engagement, récompenses

N°	Tableaux	Classements	Droits Engagement	Horaires
A	NC - 799	NC - 799	8 €*	9h00
B	NC - 1599	NC - 1599	8 €*	9h30
C	NC - 999	NC - 999	8 €*	10h00
D	NC - 1199	NC - 1199	8 €*	10h30
E	NC - 1799	NC - 1799	8 €*	11h00
F	NC - 1399	NC - 1399	8 €*	12h00
G	1300 - Non Numérotés	1300 - Non Numerotés	8 €*	13h00
H	Double (1)	<=3000 pts maxi	2 X 3 €	14h00

(1) Inscriptions du tableau double sur place. L'organisateur se réserve le droit d'annuler ce tableau pour des raisons d'horaires du déroulement des tableaux précédents.

*** Pour les tableaux A à G, réductions à 14€ les 2 tableaux, 18€ les 3 tableaux**

RECOMPENSES

N°	TABLEAUX	1er	2ème	3ème et 4ème
A	NC - 799	1 coupe 5 bouteilles	3 bouteilles	2 bouteilles
B	NC - 1599	1 coupe 5 bouteilles	3 bouteilles	2 bouteilles
C	NC - 999	1 coupe 5 bouteilles	3 bouteilles	2 bouteilles
D	NC - 1199	1 coupe 5 bouteilles	3 bouteilles	2 bouteilles
E	NC - 1799	1 coupe 5 bouteilles	3 bouteilles	2 bouteilles
F	NC - 1399	1 coupe 5 bouteilles	3 bouteilles	2 bouteilles
G	1300 - Non Numérotés	1 coupe 5 bouteilles	3 bouteilles	2 bouteilles
H	Double <= 3000pts	2 coupes 6 bouteilles	4 bouteilles	2 bouteilles

Article 3 : Les parties se dérouleront sur 12 tables

Article 4 : Ouverture de la salle à partir de 8h 00. Pointage 1/2 heure avant le début de chaque tableau. Début des tableaux à 9h00 précise.
Paiement des tableaux au moment du pointage avec présentation obligatoire de la licence 2026-2027 phase 2.

Article 5 : Les épreuves comprennent 8 tableaux.

Article 6 : Tous les tableaux se joueront par poule de 3 uniquement, avec 2 qualifiés par poule, puis élimination directe. Le club organisateur se réserve le

droit de limiter les tableaux à 24 joueurs.

Article 7 : Les féminines sont autorisées à participer dans tous les tableaux avec équivalent de points.

Article 8 : Chaque joueur pourra s'inscrire à 3 tableaux de simple et au tableau de double.

Article 9 : La tenue de sport sera exigée dans les aires de jeu. Les balles ne seront pas fournies par l'organisateur.

Article 10 : Le forfait sera prononcé après 5 minutes et 3 appels. 2 minutes d'échauffement avant chaque partie. Pour le bon déroulement du tournoi, les fonctions d'arbitre seront assurées par les joueurs exemptés dans les poules puis par les perdants dans le tableau à élimination directe. En cas de besoin, le juge arbitre pourra faire appel à n'importe quel joueur pour arbitrer une partie. L'arbitre est tenu de rapporter la feuille de partie à la table d'arbitrage (le vainqueur est invité à vérifier la fiche de la partie).

Article 11 : Le juge arbitre aura plein pouvoir pour résoudre les litiges et prendre toutes les décisions jugées indispensables.

Article 12 : Tout joueur qui, par sa conduite, causera des perturbations ou refusera d'arbitrer se verra exclu du tournoi et un rapport sera envoyé à la commission sportive compétente. Aucune indemnité ne pourra être réclamée.

Article 13 : Le collage est interdit à l'intérieur de la salle.

Article 14 : Le club organisateur décline toutes responsabilités en cas de vols ou autres incidents dont pourraient être victimes les joueurs, joueuses et spectateurs.

Article 15 : Bar et buffet sont assurés sur place toute la journée.

Article 16 : Les inscriptions devront être effectuées avant le 20 MARS 2027 par téléphone ou mail

PESSAROSSI Enzo
Tel : 06 20 19 17 81
Email : pessarossi.enzo@gmail.com

Article 17 : Pour ce qui aurait pu être omis dans ce règlement et pour le bon déroulement des épreuves, il sera fait application des règlements de la F.F.T.T. Le fait de s'engager dans le tournoi implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement que les organisateurs se réservent le droit de modifier si nécessaire.